



L'essentiel du Conseil municipal



A l'occasion du Conseil municipal du 3 février 2025, de nombreux points concernant la collectivité ont été abordés. Focus sur trois décisions qui y ont été votées.

1. Rapport d'orientations budgétaires 2025

Qu'est-ce-que le rapport d'orientations budgétaires (ROB)?

Le ROB est la première étape du cycle budgétaire de la commune. Celui-ci doit être présenté et examiné lors d'un Conseil municipal. Il informe les élus de la situation budgétaire de l'année précédente et de son évolution, et permet d'engager la discussion sur les orientations budgétaires qui fixeront les priorités du budget pour 2025.

Une année inédite par son contexte budgétaire :

En l'absence de Projet de Loi des Finances (PLF) et face à la persistance d'une instabilité des gouvernements qui se sont succédés depuis l'été 2024, notre commune se voit contrainte de projeter un budget dans des conditions précaires. En effet, si le PLF du gouvernement Barnier a été rejeté, celui-ci imposait des coupes drastiques dans les caisses des collectivités, et rien ne garantit qu'elles ne refassent pas surface dans un prochain Projet de loi. De fait, par esprit de responsabilité, certaines lignes budgétaires ont dû être revues à la baisse, notamment concernant les dépenses de fonctionnement.

Que contient le ROB pour l'exercice 2025 ?

Malgré ce contexte inédit, la priorité sera de maintenir un service public de qualité en maîtrisant les

investissements et l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de limiter l'impact de ce contexte économique sur les Pontellois. La Ville a aussi renouvelé son engagement en faveur de la cohésion sociale, essentielle au vivre-ensemble de la commune. C'est pourquoi une politique sociale volontariste sera poursuivie et le soutien aux associations réaffirmé, en maintenant un niveau de subventions important.

2. Extension du dispositif vidéo protection dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Installation de 35 caméras sur le territoire de la commune de Pontault-Combault

Qu'en est-il de ce dispositif aujourd'hui ?

Aujourd'hui, la Ville bénéficie d'un système de 72 caméras réparties un peu partout en ville, en particulier dans les zones commerciales et à proximités des axes les plus circulants. Ces caméras s'accompagnent d'un centre de surveillance urbain (CSU) qui abrite des opérateurs vidéo.

Pourquoi élargir le dispositif ?

Pour lutter contre les incivilités et les divers faits de voie publique constatés en ville et dans les zones industrielles et commerciales. Augmenter le nombre de caméras permettra de surveiller une surface plus vaste qu'actuellement. Le nombre de caméras passera de 72 à 107.

Quelles zones sont concernées ?

L'extension de ce dispositif concerne toute la ville et en priorité les zones d'activité économiques et commerciales.

3. Attribution d'une aide de 5000 euros à la Fondation de France pour venir en aide aux victimes du cyclone Chido survenu à Mayotte.

Que s'est-il passé ?

Le 14 décembre 2024, le cyclone Chido a frappé Mayotte, causant des dégâts matériels et humains plus que considérables. Plus d'un mois après, les efforts de rétablissement de l'eau, du système de santé publique, de l'électricité et des télécommunications sont toujours en cours. De plus, suite au cyclone, des pluies diluviennes ont créé des inondations de grande ampleur, rendant d'autant plus difficile la reconstruction de l'île.

Que propose la Ville ?

Face à cette catastrophe humanitaire, et dans un esprit de solidarité citoyenne, le Conseil municipal se mobilise financièrement aux côtés des Mahorais et a voté l'attribution d'une aide à hauteur de 5000 euros.

Publié le 29 janvier 2025

URL de la source (modifié le 06/02/2025 - 16:10): <https://www.pontault-combault.fr/actualites-0/conseil-municipal-du-3-fevrier-2025>